



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
CIVRAISIEN EN POITOU**
TAXE DE SÉJOUR
BILAN 2024

MAISON
DU TOURISME
CIVRAISIEN EN POITOU

**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPEL D'INFORMATIONS :

Dans sa délibération du 29 juin 2021, la **Communauté de Communes** a instauré la mise en œuvre de la **taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2022**.

Elle permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels, dans un but touristique (art.L2333-26 et L5211-21 du code général des collectivités territoriales – CGCT).



- **QUI** doit **PAYER** la taxe de séjour ?

Tous les adultes qui passent au moins une nuit dans un hébergement ou sur des emplacements marchands de notre territoire.

- **QUI** est **ÉXONÉRÉ** de la taxe de séjour ?

- Les enfants de – de 18 ans
- Les saisonniers (attention les ouvriers en chantier, les commerciaux en transit, les stagiaires,... doivent payer leur taxe de séjour)
- Les personnes relogées d'urgence
- Les personnes qui louent un hébergement sur la même commune que leur résidence principale

LES TARIFS APPLICABLES, PAR PERSONNE ET PAR NUIT :

Catégories d'hébergements	Tarif (taxe départementale incluse)
Palaces	4,40€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles	3,30€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles	1,43€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	1,10€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,88€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	0,77€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0,55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22€



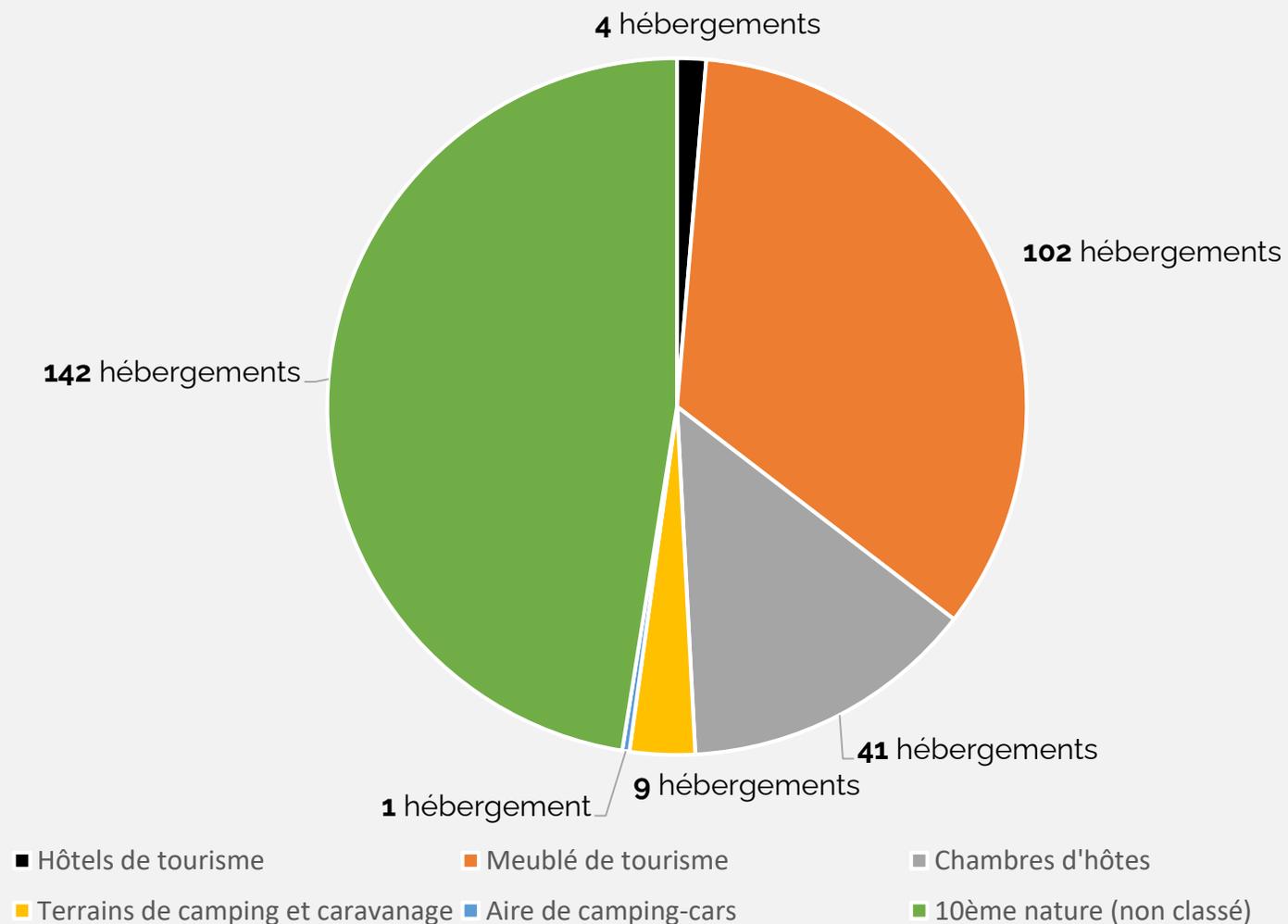
La collecte s'effectue **toute l'année**, du 1^{er} janvier au 31 décembre et le reversement s'effectue, **tous les quadrimestres (mai, septembre et janvier)**.



Hébergements non classés :
Taxe proportionnelle de **5%** du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la Communauté de Communes à savoir **4,40€**.

LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES SUR LE CIVRAISIEN EN POITOU :

Nombre d'hébergements par catégorie



299 hébergements

➔ **+ 14%** par rapport à 2023

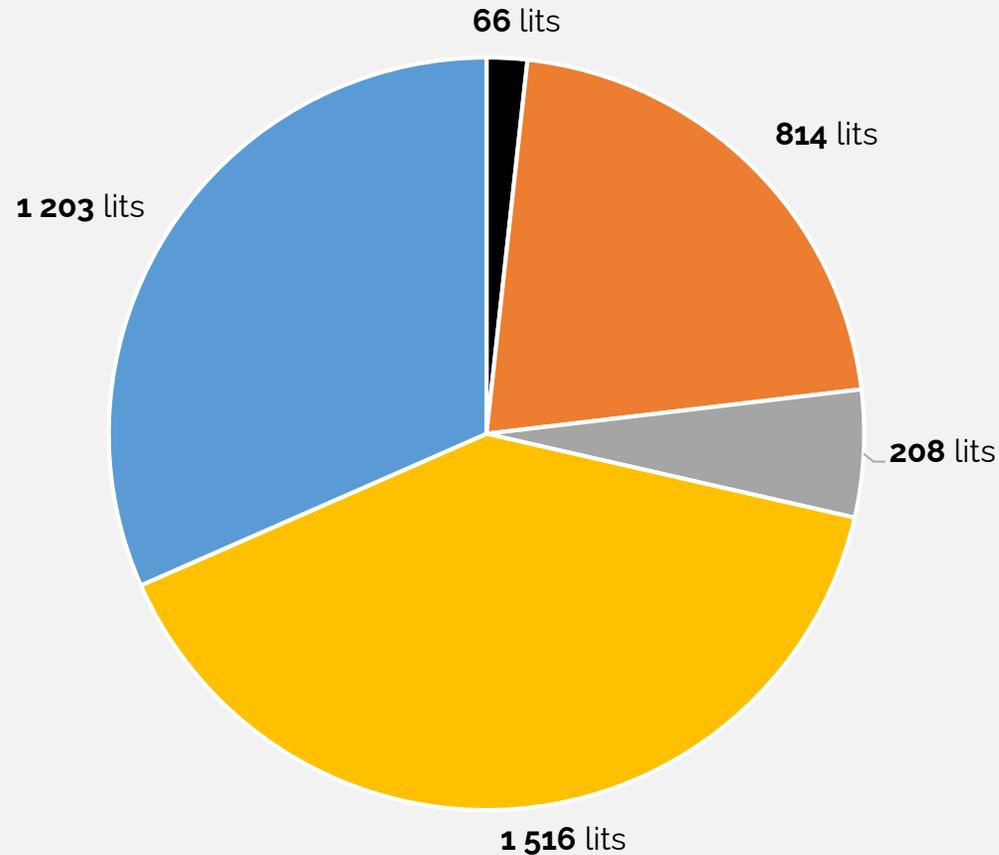


217 hébergeurs

➔ **+ 13%** par rapport à 2023

LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES SUR LE CIVRAISIEN EN POITOU :

Nombre de lits par catégorie d'hébergements



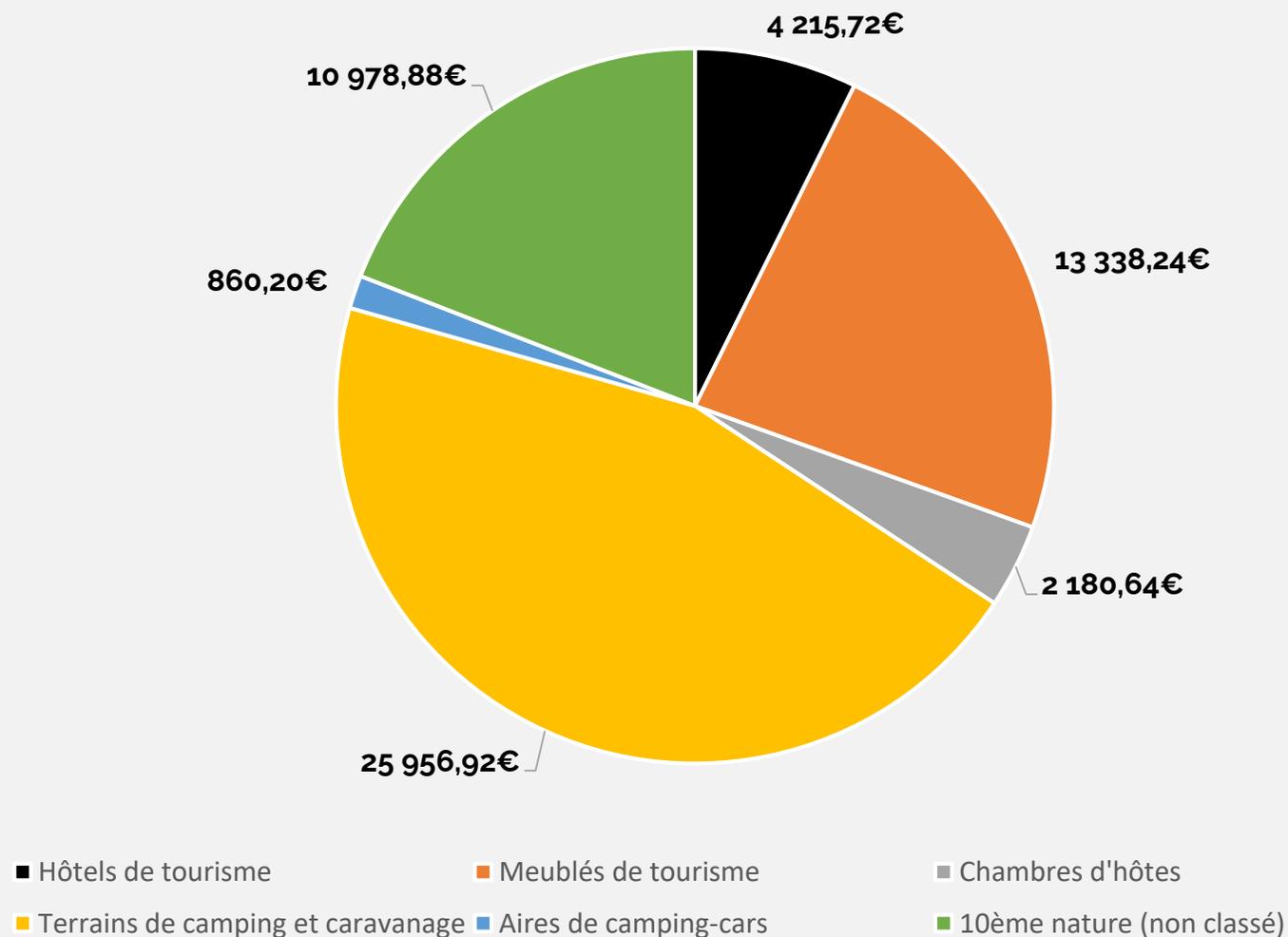
3 807 lits

+ 10% par rapport à 2023

- Hôtels de tourisme
- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes
- Terrains de camping et caravannage
- 10ème nature (non classé)

LA TAXE DE SÉJOUR EN CHIFFRES – DÉCLARATION EN DIRECT :

Montants déclarés par nature d'hébergement

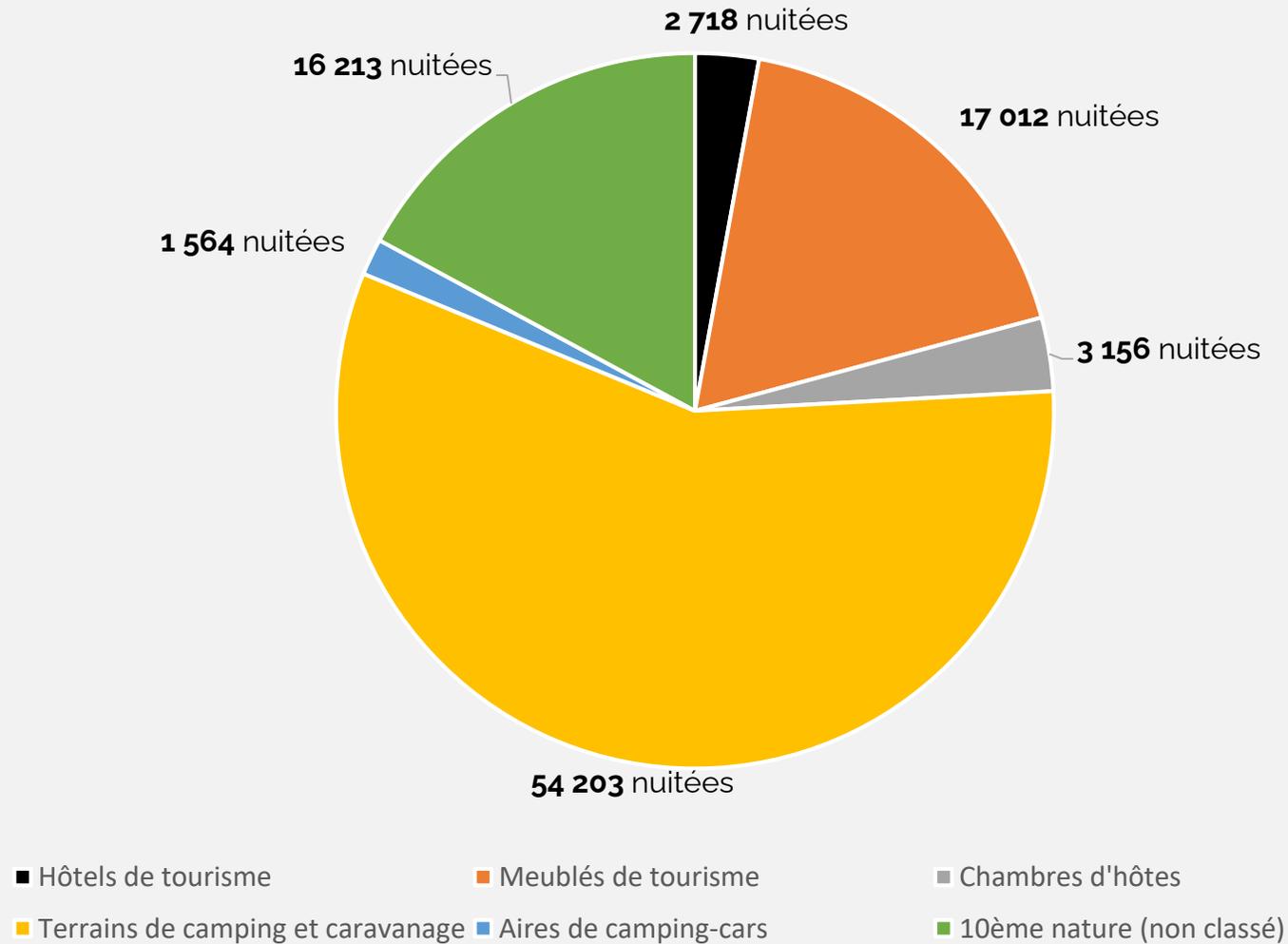


57 530, 60€
collectés en **direct**

➔ + **0,03%** par rapport à 2023

LA TAXE DE SÉJOUR EN CHIFFRES – DÉCLARATION EN DIRECT :

Nuitées déclarées par nature d'hébergement



94 866*
nuitées en **direct**

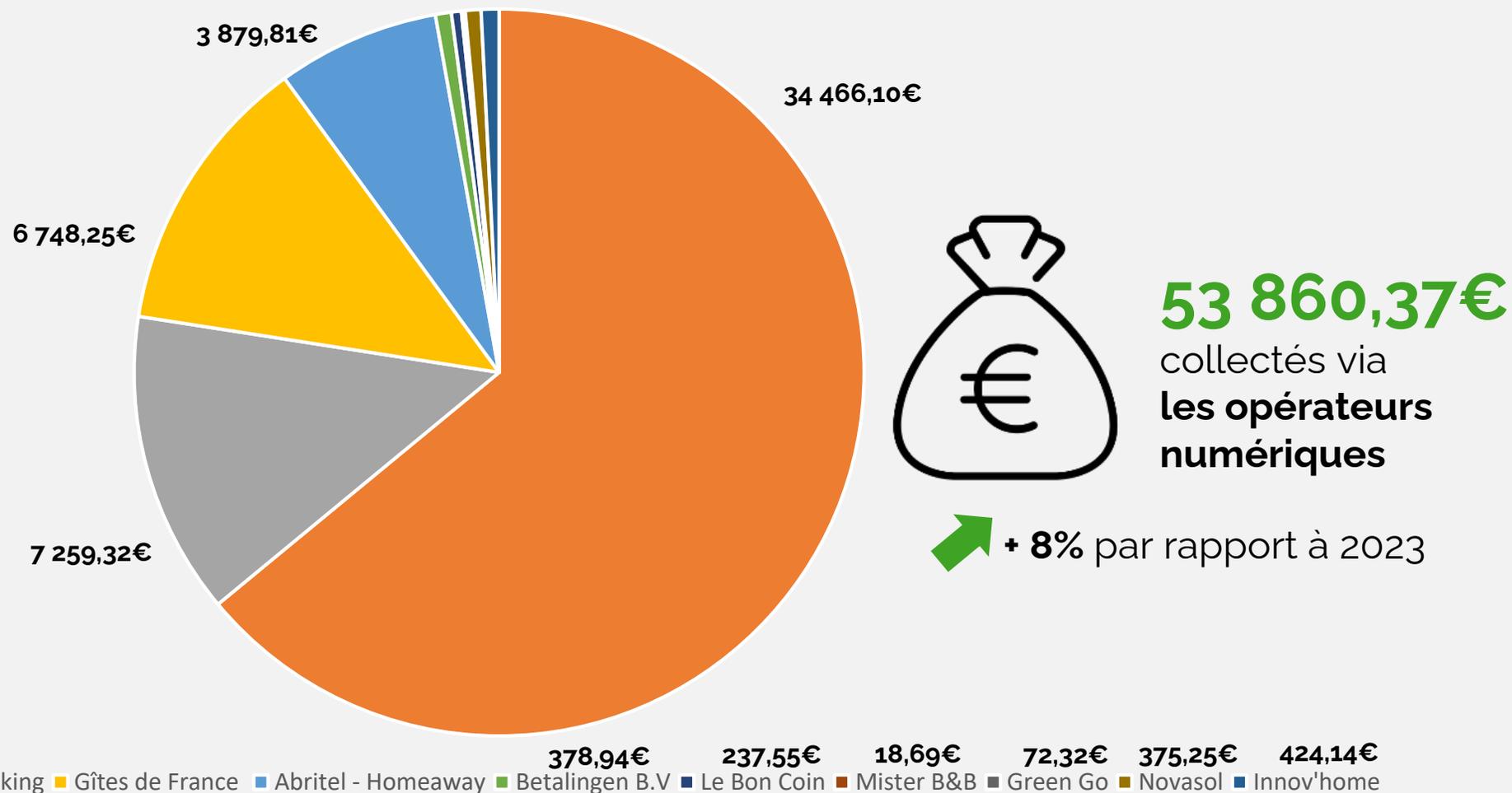
↘ - 4,7% par rapport à 2023

*83 631 nuitées **payantes**

*11 235 nuitées **exonérées**

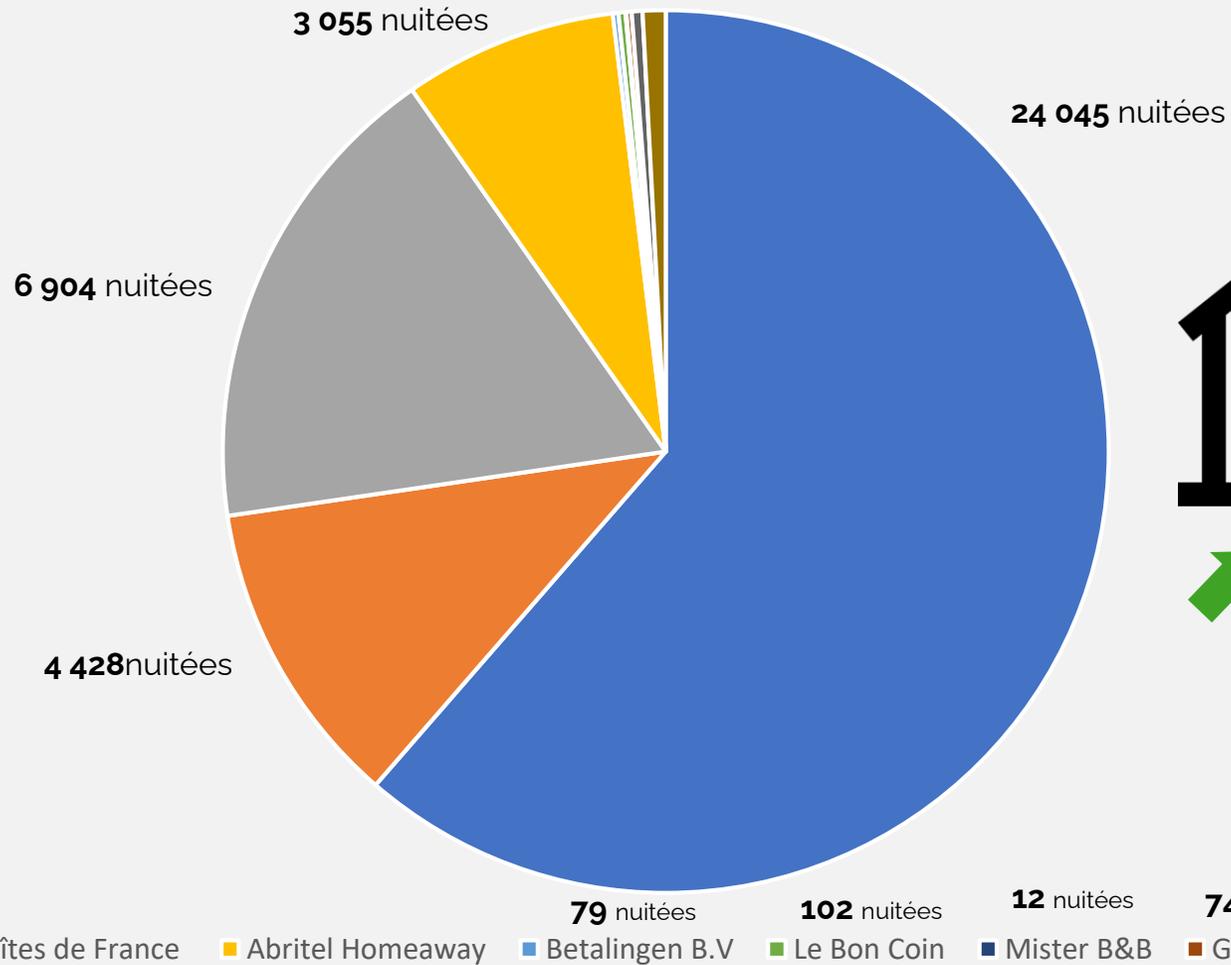
LA TAXE DE SÉJOUR EN CHIFFRES – LES OPÉRATEURS NUMÉRIQUES :

Montants collectés par les opérateurs numériques



LA TAXE DE SÉJOUR EN CHIFFRES – LES OPÉRATEURS NUMÉRIQUES :

Nuitées déclarées par les opérateurs numériques



39 191*
nuitées via
les opérateurs
numériques

➔ + 2% par rapport à 2023

* Chiffres approximatifs en raison de la complexité d'analyse des fichiers des OP numériques,



Montant total collecté en 2024

111 390,97€

dont **10 126€** reversé au
département de la Vienne



↗ + **4,16%** par rapport à 2023



Nombre total de nuitées en 2024

134 057 nuitées

↘ - **2,8%** par rapport à 2023

LA TAXE DE SÉJOUR EN CHIFFRES – HÉBERGEMENTS CLASSÉS :

79 hébergements classés au 01 janvier 2023

84 hébergements classés au 01 janvier 2024

Soit une évolution de **↗ 6%**

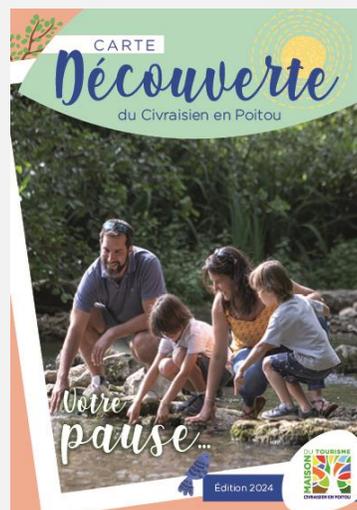


COMMENT A ÉTÉ UTILISÉE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2024 ?



La maintenance du site internet de destination www.tourismecivraisienpoitou.com

3 500€

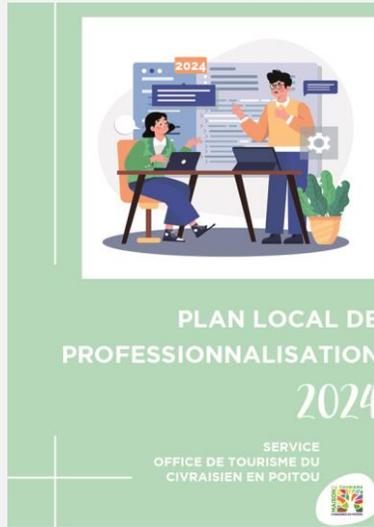


Impressions éditions touristiques

- Magazine découverte
- Carte touristique

4 500€

COMMENT A ÉTÉ UTILISÉE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2024 ?



Le Plan Local de Professionnalisation 2024
5 215€



Abonnement annuel à la plateforme taxe de séjour
3 816€

COMMENT A ÉTÉ UTILISÉE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2024 ?



MONET+ASSOCIÉS
agence RP créatrice d'engagement

Agence presse en partenariat avec l'ACAP (Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou)

3 500€



Campagne de promotion sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) :

2 500€

COMMENT A ÉTÉ UTILISÉE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2024 ?



Création graphique magazine découverte
2 400€



Maintenance des 6 circuits Terra Aventura
8 000€

COMMENT A ÉTÉ UTILISÉE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2024 ?



Salon Proxi'Loisirs à Poitiers
2 500€



Circuits historiques de villes :
planimètres, panneaux et flyers
30 000€

QUELS PROJETS 2025 SERONT FINANCÉS PAR LA TAXE DE SÉJOUR ?

Le budget prévisionnel 2025 a été prudemment estimé avec des recettes de taxe de séjour de 70 000 €. Toute part supplémentaire sera attribuée sur des projets de développement touristique.



Le plan Local de Professionnalisation 2025

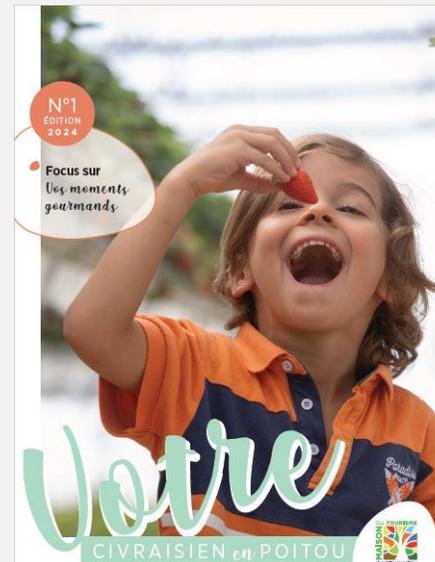
<https://www.tourismecivraisienpoitou.com/espace-pro/plan-local-de-professionalisation/>

5 000 €



Abonnement annuel à la plateforme taxe de séjour

3 816 €



Création graphique carte touristique

4 570€

QUELS PROJETS 2025 SERONT FINANCÉS PAR LA TAXE DE SÉJOUR ?



La maintenance du site internet de destination + développement

www.tourismecivraisienpoitou.com

4 100€



Création graphique carte touristique
Impressions éditions touristiques (Magazine + carte)

8 470 €

QUELS PROJETS 2025 SERONT FINANCÉS PAR LA TAXE DE SÉJOUR ?



Photothèque
15 000€



Maintenance des 6 circuits Terra Aventura + création de
4 cache métalliques décorées
14 000€



Création d'une escape box
5 700€

QUELS PROJETS 2024 SERONT FINANCÉS PAR LA TAXE DE SÉJOUR ?

MONET+ASSOCIÉS
agence RP créatrice d'engagement

Agence presse en partenariat avec l'ACAP (Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou)

3 500€



Campagne de promotion sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) :

1 000€



Numérisation des circuits de randonnées :

6 000€



**POUR TOUTE QUESTION,
CONTACTEZ**

Manon PETIT

07 85 55 91 57

civraisienpoitou@taxesejour.fr

MAISON
DU TOURISME
CIVRAISIEN EN POITOU

**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES